

2017
2025

PROJET DE territoire

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY

ACTUALISATION
2021 > 2025





SOMMAIRE

PAGES
04>11

Le Mot du Président :
Bilan intermédiaire du Projet
de Territoire et évolution

PAGES
12&13

Enjeux et nouveaux axes
stratégiques

PAGES
14>63

Présentation du programme
stratégique et opérationnel
2021-2025

14 > 27 / Booster l'économie
du territoire

28 > 37 / Attirer et fixer de
nouvelles populations

38 > 51 / Valoriser le cadre et
la qualité de vie du
territoire

52 > 61 / Tendre vers un meilleur
service au public

62 & 63 / Le Récap'



LE MOT DU PRÉSIDENT



Le Projet de Territoire de l'Agglomération est sa feuille de route stratégique, écrite en 2017 suite à la création de la nouvelle agglomération, intégrant 72 communes.

Ce changement d'échelle a nécessité de définir des orientations stratégiques adaptées à ce nouveau périmètre, et un projet commun d'intérêt intercommunal. Ce travail a été réalisé par les élus communautaires, en collaboration avec les services et les communes membres.

Un projet intercommunal coconstruit

Le Projet de Territoire a permis de formaliser à la fois les ambitions de l'action intercommunale, et leur traduction en actions, jusqu'à un horizon 2025.

L'Agglomération porte les grands projets structurants, et les communes conservent les missions de proximité qu'elles sont les mieux à même d'accomplir.

4 enjeux majeurs ont été identifiés, **booster l'économie du territoire**, sur lequel l'accent a été mis ; **attirer et fixer de nouvelles populations** ; **valoriser le cadre et la qualité de vie** ; et **tendre vers un meilleur service au public**.

Un travail de fond a été mené de 2017 à 2019, pour structurer l'action de l'Agglomération au regard des compétences acquises, et articuler l'exercice de ses compétences avec celles des communes. Cette construction porte aujourd'hui ses fruits ; les diverses coopérations et partenariats mis en place permettant d'offrir à la population des services optimisés. Le dialogue entre les communes et l'Agglomération a été favorisé par diverses actions, dont la mise en place sur le secteur nord d'une instance territoriale d'échanges et de travail, le Relais du Plateau.

Un bilan à mi chemin positif

Je ne peux qu'exprimer ma satisfaction au regard de ce que l'Agglomération a accompli depuis 2017.

Sur les 96 actions déterminées en 2017, en 2021 50 ont été mises en place, et 40 sont en cours de réalisation.

Qu'elles consistent en la mise en place de services, d'aménagements, la rénovation ou la construction d'équipements structurants, **la réalisation de ces actions améliore la qualité de vie des habitants dans de nombreux domaines, et rend le territoire plus attractif.**

L'Agglomération favorise l'installation des entreprises industrielles et artisanales, grâce à l'aménagement continu des 26 zones d'activités communautaires et à des programmes d'aides conséquents. Elle s'emploie à attirer des locomotives porteuses d'emploi, telles que les entreprises Lou Légumes et Thevenon, dont l'installation sera un bel exemple.

Les commerces locaux, importants pour préserver le maillage des services dans les bourgs centres, et les petites entreprises, font également l'objet d'un accompagnement soutenu, et la filière bois est dynamisée par une animation renforcée.



Une belle réalisation, la Cité du Numérique, va permettre d'inscrire l'innovation numérique au coeur de l'écosystème local. L'attractivité et la renommée du territoire sont confortées par une politique événementielle offensive, dont l'un des fleurons est le spectacle Puy de Lumières.

Les services et l'aide à la population ont pu être améliorés grâce à :

- La mise en place de vastes programmes d'amélioration de l'habitat,
- Une politique mobilité attachée à favoriser les déplacements de tous, et à développer des modes de mobilités actives et décarbonées (service de location de vélos électriques, stations d'autopartage, aménagement de voies dédiées aux mobilités actives et de parkings relais...),
- L'organisation d'un accès harmonisé aux structures de garde petite enfance,
- La modernisation des équipements culturels, sportifs et touristiques,
- Le maillage des voies vertes et voies cyclables,
- La rénovation du musée Crozatier qui a ouvert ses portes avec succès en 2018,
- L'extension du label Pays d'Art et d'Histoire à toutes les communes,
- Un enseignement artistique qui rayonne sur tout le territoire,
- Le soutien apporté aux associations sportives, culturelles et sociales, et aux filières de l'enseignement supérieur,
- L'accompagnement aux démarches administratives proposé par la Maison France Services communautaire,
- Le développement des téléservices pour les citoyens et les communes...

L'entrée dans la démarche Territoire à Energie Positive, et l'adoption du Plan Climat Air Energie Territorial ont formalisé la volonté de l'Agglomération d'inscrire ses actions dans une logique de développement durable.



Une nécessaire actualisation

Les enjeux écologiques, économiques, bien évidemment la récente et brusque crise sanitaire, ont accéléré les évolutions sociétales en cours.

Or une feuille de route se doit d'être en prise directe avec la réalité vécue par nos concitoyens, et répondre à leurs besoins.

De plus, l'Agglomération étant arrivée à mi-chemin de la réalisation du projet de territoire, un point d'étape s'imposait.

J'ai donc proposé d'actualiser notre Projet de Territoire pour adapter les actions de l'Agglomération à ces changements. Le travail d'actualisation a également été l'opportunité pour les nouveaux conseillers élus en 2020 de réfléchir aux projets communs.

Je remercie l'ensemble des élus et des services qui se sont investis durant cette année dans cette mise à jour ; le résultat de ces échanges et réflexions est traduit dans le programme stratégique et opérationnel 2021-2025 présenté ci-après, validé par le Conseil Communautaire le 10 juillet 2021.

+90
millions d'euros
d'investissements sur 5 ans

La prise en compte de nouveaux enjeux économiques, sociaux et écologiques

Un programme d'investissement de plus de 90 millions d'euros est prévu sur 5 ans pour remettre à niveau ou construire des équipements d'intérêt communautaire, tels que la rénovation du Palais des Congrès et des Spectacles de Vals-près-le-Puy et la création de la Halle Multisports de Quincieu. Ce programme est soutenu par la Région, le Département, l'Etat, l'Europe, partenaires que je souhaite ici remercier.

Guidée par les orientations du Plan Climat Air Energie Territorial, l'Agglomération s'engage plus avant dans la **transition énergétique et écologique**, avec la rénovation thermique du patrimoine public, le développement des énergies renouvelables notamment par l'implantation de parcs photovoltaïques, la poursuite de sa politique nouvelles mobilités (développement des voies cyclables dont l'itinéraire au bord du Dolaizon, aménagement des aires de covoiturage..), le développement des filières courtes, la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial...

La préservation des équilibres du territoire, qu'ils soient économiques, sociaux, écologiques est un enjeu sensible auquel

L'Agglomération propose de répondre par des actions telles que la coordination des programmes Action Coeur de Ville et Petites Villes de Demain pour revitaliser les centres-bourgs, l'accompagnement au développement du numérique pour les entreprises et la population, l'entrée dans la démarche Territoire Zéro Chômeur Longue Durée, le développement des téléservices, des actions de médiation numérique, la mise en place de tiers-lieux...

Un maillage équilibré et équitable des services sur le territoire est l'une des priorités de cette mise en œuvre.

Plus que jamais, faire de l'Agglomération du Puy-en-Velay un territoire attractif pour celles et ceux qui y vivent ou qui pourraient s'y installer, est la priorité de notre mission d'acteur public, réalisée grâce à une collaboration étroite avec nos partenaires et les communes.

Michel JOUBERT
Président
de la Communauté d'Agglomération
du Puy-en-Velay

L'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY, UNE COMMUNAUTÉ DE PROJETS QUI RASSEMBLE 72 COMMUNES



Animation de la filière
forêt-bois



Construction de la
maison de santé
de Craponne-sur-Arzon

Aménagement du réseau
de voies vertes et cyclables



Rénovation du
musée Crozatier



La Cité Numérique,
pour développer
la culture du numérique



Lou Légumes

Accompagnement d'entreprises
porteuses d'emploi dans les zones
d'activités



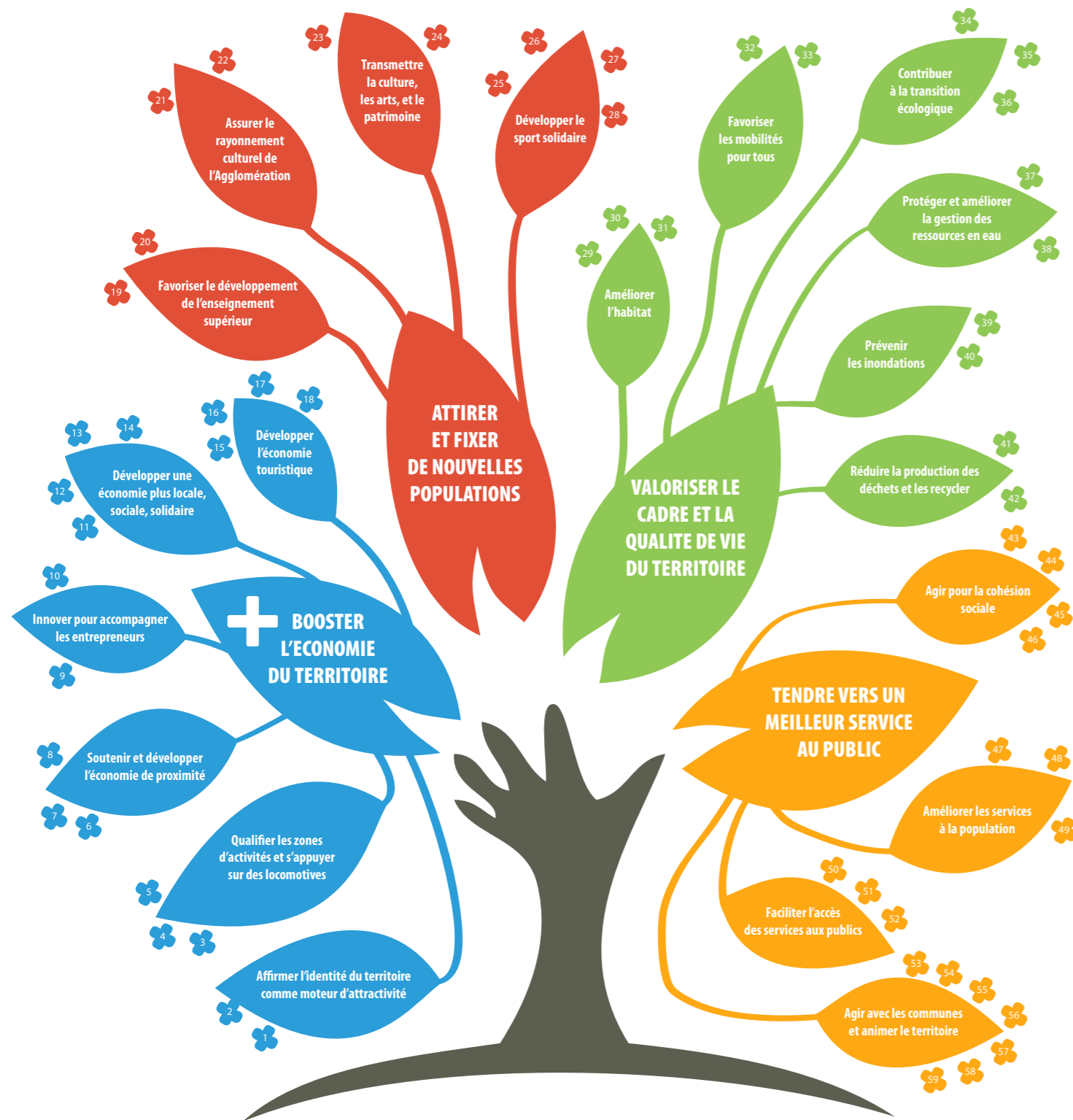
Thevenon



Le projet Puy de Lumières :
illumination de la Loire
à Brives-Charensac



L'ÉNERGIE ET L'AUDACE POUR RÉUSSIR



Valoriser notre territoire
et investir pour son avenir

UNE ÉVOLUTION NÉCESSAIRE DES AXES STRATÉGIQUES

Le monde évolue vite, et de multiples transitions d'ordre démographique, social, économique, et environnemental sont en cours. Certaines tendances lourdes sont déjà prises en compte dans les politiques publiques, telles que bien sûr le vieillissement de la population et ses conséquences, en termes d'habitat, de services à la personne... ; l'évolution des modes de vie et la recherche de sens : consommer moins, local, différemment, l'affirmation du besoin de bien-être et d'épanouissement, malgré des rythmes de vie qui laissent peu de temps disponible ; et évidemment les menaces environnementales de plus en plus présentes, le réchauffement climatique, la diminution de la biodiversité, la raréfaction de certaines ressources.

La crise sanitaire a intensifié certaines de ces évolutions sociétales, telles que l'usage des technologies numériques (que ce soit dans le travail, pour apprendre, pour consommer, pour réaliser des démarches administratives), le besoin de cohésion sociale et de solidarité, la prise de conscience des enjeux environnementaux (nécessité d'économiser les énergies, de produire et consommer local, de réduire l'usage des modes de déplacement carbonés, de préserver les paysages..), le besoin de sens dans le travail et d'une articulation plus harmonieuse avec la vie personnelle...

Le programme d'actions prend en compte l'impact de ces évolutions dans les actions proposées.



LES 4 ENJEUX DU PROJET



**BOOSTER
L'ECONOMIE
DU TERRITOIRE**



**ATTIRER ET FIXER
DE NOUVELLES
POPULATIONS**



**VALORISER LE CADRE
ET LA QUALITE DE VIE
DU TERRITOIRE**



**TENDRE VERS UN
MEILLEUR SERVICE
AU PUBLIC**

LES 20 AXES STRATÉGIQUES

Affirmer l'identité du territoire comme moteur de l'attractivité

Rendre les zones d'activités encore plus attractives et s'appuyer sur des locomotives

Faire preuve d'agilité pour soutenir et développer l'économie de proximité sur tout le territoire

Innover pour accompagner les entrepreneurs dans les évolutions numériques de l'après-crise covid

Développer une économie sociale et solidaire, qui favorise les filières courtes

Développer l'économie touristique grâce aux sites emblématiques et aux atouts naturels du territoire

Faire du Puy-en-Velay un pôle croissant pour l'enseignement supérieur et la formation

Assurer le rayonnement culturel de l'Agglomération

Transmettre et partager la culture, les arts, et le patrimoine

Faire du développement sportif un facteur de solidarité et d'attractivité du territoire

Améliorer l'habitat en assurant une répartition territoriale équilibrée de la population

Favoriser l'accès à la mobilité pour tous, et les modes de transport décarbonés

Contribuer à la transition écologique et tendre vers un Territoire à Energie Positive

Protéger les ressources en eau, et améliorer leur gestion de manière quantitative et qualitative

Prévenir les inondations

Réduire la production de déchets et en faire une ressource

Agir pour la cohésion sociale, une économie sociale et solidaire, et maintenir une offre de santé

Soutenir les familles et améliorer les services à la population

Faciliter l'accès des services aux publics

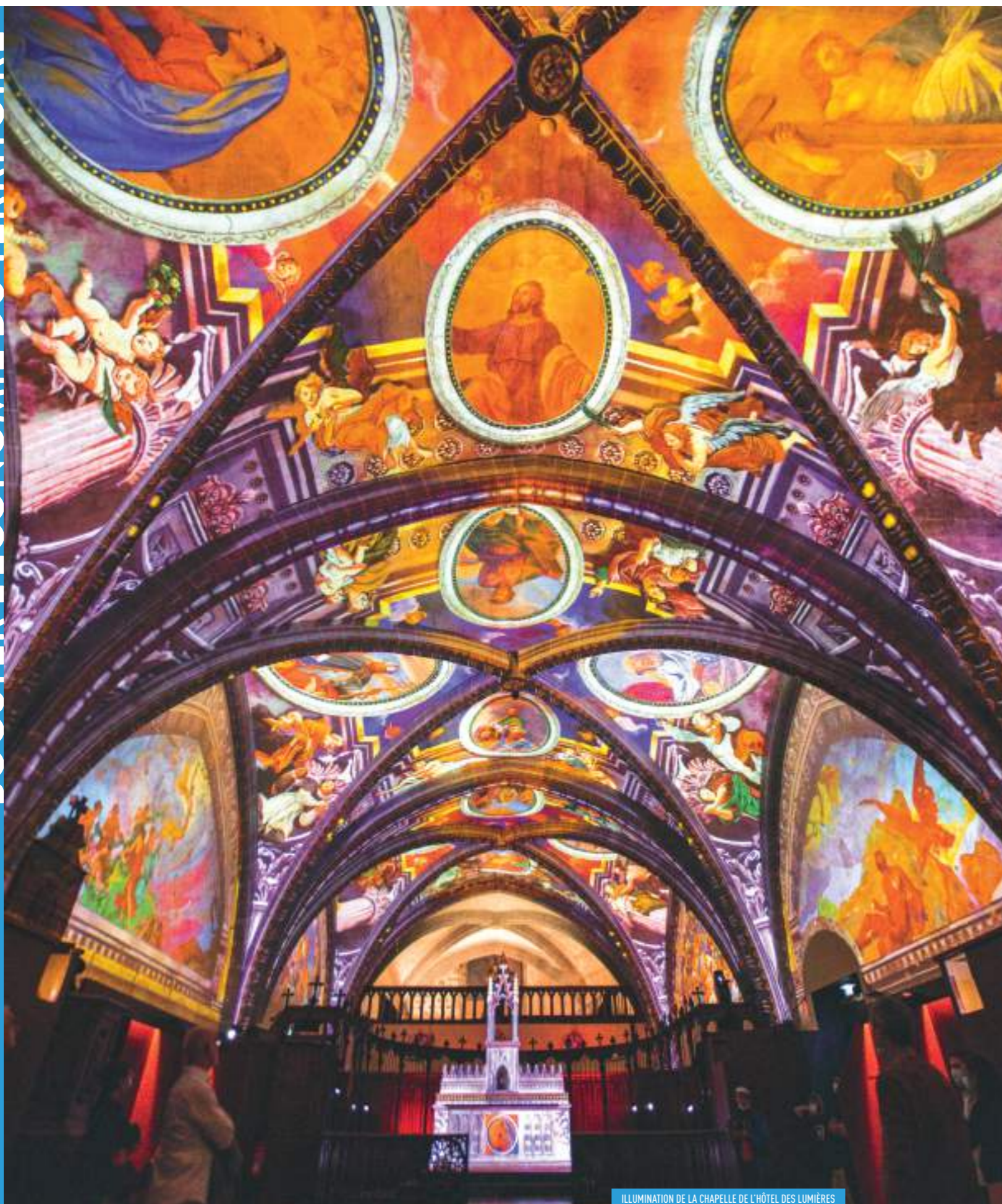
Favoriser la communication entre l'Agglomération et les communes, les accompagner, et animer le territoire



1



**BOOSTER
L'ÉCONOMIE
DU TERRITOIRE**



ILLUMINATION DE LA CHAPELLE DE L'HÔTEL DES LUMIÈRES



AXE STRATÉGIQUE

AFFIRMER L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE COMME MOTEUR DE L'ATTRACTIVITÉ

1/ AGIR SUR L'IMAGE DE L'AGGLOMÉRATION ET METTRE EN AVANT LES ATOUTS DU TERRITOIRE

La création du Pôle attractivité au sein de l'Agglomération a permis la mise en œuvre d'une politique événementielle offensive depuis 2017, ainsi que le démarrage d'une démarche marketing, matérialisée par la marque « Velay », basée sur l'image du Puy-en-Velay, capitale européenne de Saint-Jacques-de-Compostelle, dont certains sites sont classés au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Il s'agit aujourd'hui de structurer cette démarche et de développer ces actions, notamment auprès des acteurs économiques.

Créer une déclinaison à vocation économique de la marque territoriale « Velay »

> Permettre aux consommateurs d'identifier l'origine des productions du Velay et leur garantir leur authenticité

Mener une démarche de marketing territorial et de promotion du territoire

> Elaborer une stratégie marketing et la mettre en œuvre

Consolider la politique d'attraction événementielle

> Poursuivre la production et l'accueil d'événements de notoriété

2/ RENFORCER L'OFFICE DE TOURISME COMME OUTIL DE L'ATTRACTIVITÉ

L'Office de Tourisme intercommunal est le levier de la politique promotionnelle du territoire ; en tant que tel il s'agit de renforcer ses moyens d'action.

Poursuivre la mise en marché du territoire

> Développer les moyens permettant de globaliser et digitaliser les offres, tels les produits Pass'Card, en lien avec les différents sites patrimoniaux, les activités de loisirs et les espaces culturels

> Développer de nouveaux produits commerciaux

> Animer le chemin de Saint-Jacques

Améliorer sa structuration

> Créer un nouveau point information touristique au cœur de la ville haute dans l'Hôtel-Dieu

> Initier de nouveaux partenariats avec l'Office de Commerce et le Comité Départemental de Randonnée Pédestre



AXE STRATÉGIQUE

RENDRE LES ZONES D'ACTIVITÉS ENCORE PLUS ATTRACTIVES ET S'APPUYER SUR DES LOCOMOTIVES

3/ ATTIRER ET SOUTENIR DE GRANDES ENTREPRISES, LOCOMOTIVES DU TERRITOIRE

L'Agglomération met tout en œuvre pour accueillir des entreprises d'envergure pouvant irriguer le territoire en terme d'emplois, par diverses actions.

Favoriser l'implantation d'entreprises industrielles majeures par différentes actions :

- > Définition des sites d'accueil potentiels
- > Mise en place d'une communication relativement à ces sites, pouvant intéresser les logiques régionales et nationales de réindustrialisation

4/ STRUCTURER UNE OFFRE FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE ÉCONOMIQUE COHÉRENTE ET ATTRACTIVE, QUALIFIER ET ANIMER LES ZONES D'ACTIVITÉS

La Communauté d'agglomération est pleinement compétente en matière d'aménagement et de gestion des zones d'activités économiques (Z.A.E) :

- un foncier de plus en plus compliqué à mobiliser, notamment sur l'axe RN 88, des procédures d'aménagement longues et complexes ; des friches ou tenements à retraiter,
 - elle a élaboré un schéma d'accueil des entreprises, feuille de route en matière d'aménagement des zones d'activités,
 - l'agglomération, associée avec le pays de la Jeune Loire et ses rivières, est identifiée « territoire d'industrie » par l'État.
- Cette action représente l'une des déclinaisons de ce schéma, dans l'objectif de maintenir une offre foncière suffisante, attractive et cohérente.

Qualifier les zones d'activités

- > Planifier la vocation et le développement des Z.A.E en veillant à leur complémentarité : augmentation de l'offre foncière par zones dans des logiques territoriales différenciées
- > Reconquérir les friches

Permettre leur montée en gamme

- > Développer les mobilités actives/décarbonées, les énergies renouvelables et les matériaux biosourcés
- > Mettre en place une station Gaz Naturel Véhicule (pour les transporteurs)
- > Aménager et développer les services « classiques » : vidéosurveillance, Très Haut Débit, signalétique, aires de pique-nique, offre de restauration, etc

Favoriser les coopérations dans les zones d'activités, dans une logique d'accompagnement des entreprises

- > Créer un club des entreprises majeures en lien avec l'agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises
- > Favoriser les coopérations par les groupes d'entreprises
- > Consolider le partenariat avec l'agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises vis-à-vis des prospects extérieurs
- > Maintenir les aides à l'immobilier d'entreprise



SALLE DE CONFÉRENCE DE LA CITÉ DU NUMÉRIQUE AU PUY-EN-VELAY

5/ DÉVELOPPER L'ÉCOSYSTÈME NUMÉRIQUE, GRÂCE NOTAMMENT À LA CITÉ DU NUMÉRIQUE

L'Agglomération a mis en place un partenariat fort avec trois entreprises ponotées et l'Université d'Auvergne pour proposer un lieu qui soit propice au développement d'un écosystème du numérique, au Puy-en-Velay, mais ayant vocation à rayonner plus largement sur la Haute-Loire, voire au-delà : la Cité du Numérique.

Le lieu est géré par la « Brasserie du Digital », association incluant toutes les parties prenantes du projet.

Situé au coeur du quartier du Pensio réhabilité, le site propose :

- > L'hébergement des entreprises associées,
- > Des bureaux adaptés et un accompagnement personnalisé pour des start-up et porteurs de projets dans le domaine du numérique (programmes d'incubation et d'accélération),
- > L'organisation de séminaires, conférences et évènementiels pour promouvoir les usages du numérique dans le monde de l'entreprise, mais aussi auprès du grand public.

La Cité du Numérique favorise également les interactions entre les organismes d'enseignement supérieur et de formation, et les entreprises, pour susciter l'émergence de nouvelles formations, adaptées au plus près de leurs besoins en matière de compétences liées au numérique.

Ces actions et partenariats ont pour objectif de booster une économie innovante, et plus largement de participer à la **diffusion des usages du numérique auprès de tous les publics.**



AXE STRATÉGIQUE

FAIRE PREUVE D'AGILITÉ POUR SOUTENIR ET DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ SUR TOUT LE TERRITOIRE

6/ AGIR EN PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES POUR INCITER À L'INSTALLATION, ET LA REPRISE DES COMMERCES DE PROXIMITÉ ET DES ENTREPRISES

Il existe une diversité d'acteurs de l'accompagnement (CCI, CMA, BGE, ADIE, Initiative Haute-Loire, Talents Croisés etc) et de démarches nécessaires au démarrage d'une activité (recherche de local, autorisation d'urbanisme, ERP, droit de terrasse, achat d'un droit au bail, bail commercial, aides financières

pour les travaux, etc).
Il s'agit de faciliter ce parcours aux entrepreneurs et aux porteurs de projet, afin que le plus grand nombre de projets puissent aboutir.

Mettre en place un guichet d'accueil et d'accompagnement des TPE

> Faire du pôle économie de proximité l'interlocuteur premier des entrepreneurs et porteurs de projet, grâce à la mise en place d'un réseau de référents territoriaux de proximité, et à l'animation d'un comité de suivi des porteurs de projets avec les différents partenaires.



Déployer des outils d'installation et à la reprise d'entreprises

> Mobiliser les aides financières, qualifier les offres de transmissions à fort enjeu territorial, organiser des sessions d'accueil des porteurs de projets

Mettre en place un portail numérique collaboratif de l'immobilier entreprise

> Mettre à disposition un fichier d'offres disponibles cartographiées, une information sur l'offre de proximité existante et la mesure du potentiel d'installation, en s'appuyant sur la mise en réseau des acteurs de l'économie

7/ METTRE EN PLACE DES ACTIONS PROPICES AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES EN FAVORISANT L'ANIMATION DU RÉSEAU DES PARTENAIRES DES TPE

L'Agglomération a identifié deux actions possibles pour soutenir le développement des TPE. Certains secteurs rencontrent des difficultés de recrutement qui nuisent à leur vitalité, dont celui de l'hôtellerie restauration. L'Agglomération peut se positionner comme facilitatrice entre l'entreprise et les partenaires concernés. Il existe sur le territoire plusieurs associations ou organisations ayant pour objectif d'animer la dynamique commerciale ; il s'agit de faciliter et soutenir leurs actions, et favoriser leur déploiement sur tout le territoire.

Mettre en réseau les acteurs de l'emploi pour accompagner les besoins en recrutement des entreprises de proximité

- > Mobilisation d'un réseau de partenaires / Pôle Emploi, CIPRO, Région, CCI, CMA
- > Mettre en œuvre un process d'accompagnement : avec un guichet de recensement des offres, l'organisation d'un réseau de diffusion, et l'appui à la sélection des candidats
- > Expérimenter des groupements d'employeurs

Mener des opérations de promotion commerciale sur tout le territoire

- > Poursuivre les démarches de promotion telles que l'Opération Coup de pouce, et les déployer sur les communes
- > Soutenir les actions de promotion des associations locales de commerçants

8/ ACCOMPAGNER LES ACTEURS ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE EN LIEN AVEC LES COMMUNES, GRÂCE À DES ACTIONS PHARES, ET EN S'APPUYANT SUR DES NICHES ÉCONOMIQUES

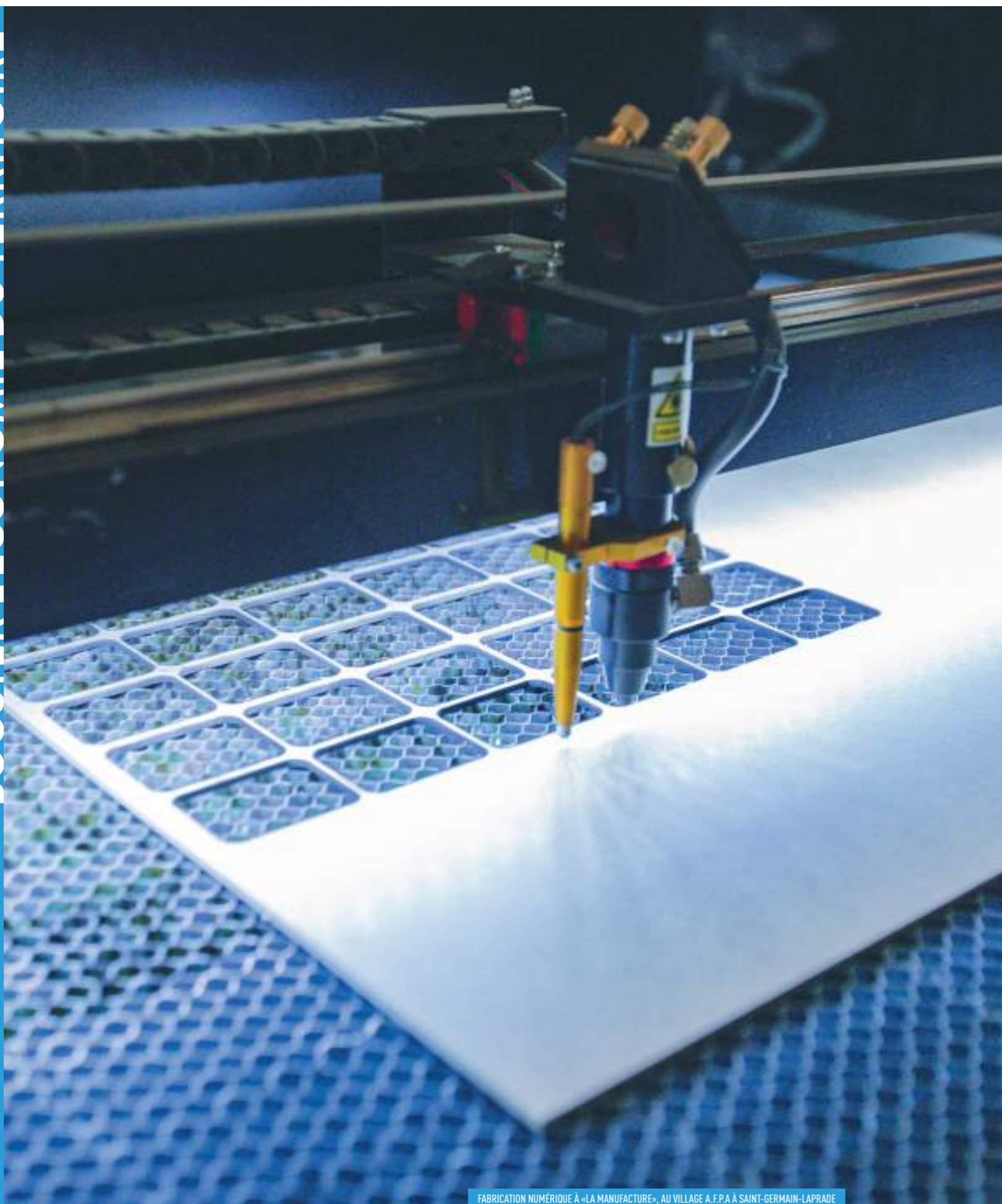
Dans le cadre de son accompagnement des TPE, l'Agglomération met également l'accent sur des actions d'animation de la filière, et de soutien à l'installation des artisans, et des artisans d'art.

Poursuivre et développer les actions en faveur des métiers d'art

- > Mener des opérations de valorisation telles que « la Rue des Arts » au Puy-en-Velay

Favoriser l'installation des artisans, dans les zones d'activités et dans les centres-bourgs

- > Partenariats avec la Manufacture de l'A.F.P.A à Saint-Germain-Laprade et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.



FABRICATION NUMÉRIQUE À «LA MANUFACTURE», AU VILLAGE A.F.P.A À SAINT-GERMAIN-LAPRADE



AXE STRATÉGIQUE

INNOVER POUR ACCOMPAGNER LES ENTREPRENEURS DANS LES ÉVOLUTIONS NUMÉRIQUES DE L'APRÈS-CRISE COVID

9/ CONSTRUIRE UNE OFFRE DE SERVICES NUMÉRIQUES INNOVANTE À DESTINATION DU MONDE ÉCONOMIQUE

L'Agglomération s'appuie sur la Brasserie du Digital pour accompagner les entreprises du territoire dans leur transition numérique, cette transition étant rendue d'autant plus nécessaire avec la crise sanitaire.

Développer une offre de services ayant pour objectif de favoriser la transition numérique des entreprises et l'innovation :

- Favoriser l'innovation dans les entreprises en créant des passerelles avec l'université Clermont Auvergne
- Structurer l'offre de services en matière de fabrication numérique à destination des acteurs de l'artisanat et de l'industrie, en s'appuyant sur des structures partenaires : l'université Clermont-Auvergne, ESEPAC, AFPA...
- Favoriser l'émergence et la diffusion d'outils pour aider au positionnement et à la présence des entreprises locales dans la sphère digitale

10/ FAVORISER L'ÉMERGENCE DE TIERS-LIEUX SUR LE TERRITOIRE

La crise sanitaire a favorisé à la fois le développement du télétravail et l'installation de nouveaux arrivants en territoire rural. Les lieux de résidence n'offrant pas forcément des conditions idéales de travail, notamment du fait d'une connexion internet trop faible ou aléatoire, des habitants ont fait connaître leurs attentes concernant l'utilisation de tiers-lieux ou d'espaces de coworking, notamment à Craponne-sur-Arzon.

Soutenir l'action de la Brasserie du Digital, qui propose aux entreprises de l'économie numérique une offre de services par le biais de son espace de coworking (incluant la location de bureaux), et qui se positionne sur la coordination d'actions d'animation entre les espaces tiers lieux du territoire pour diffuser une culture du numérique.

Mettre en place un espace de coworking communautaire expérimental adossé à la Maison France Services de Craponne-sur-Arzon, dans l'ancienne gare SNCF adjacente : mise à disposition de postes de travail en openspace et des services associés.



AXE STRATÉGIQUE

DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, QUI FAVORISE LES FILIÈRES COURTES

11/ RENFORCER L'ANIMATION DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS

La forêt constitue une ressource économique locale importante, en particulier sur le secteur nord de l'agglomération, avec en moyenne une superficie boisée à plus de 50 %, voire 85 % sur certaines communes. Avec 73 entreprises de travaux forestiers, une coopérative, plus d'une quinzaine de scieurs et transformateurs du bois, cette filière est porteuse d'emplois. Ressource vertueuse et durable, elle constitue un enjeu important à la fois pour le devenir économique, et pour l'adaptation aux menaces environnementales actuelles (diminution du CO2, nécessité de pallier aux risques d'incendies grandissants, de préserver la biodiversité et la qualité paysagère...).

Améliorer la gestion des peuplements forestiers

Ces différentes actions ont pour objectif d'améliorer la desserte forestière, et d'adapter le foncier pour une exploitation facilitée : mise en place d'une ingénierie pour accompagner les communes, réalisation d'un schéma de desserte, information et sensibilisation des propriétaires... D'autre part l'Agglomération est adhérente à Sylv'Acctes, association qui favorise et finance une gestion améliorée de la forêt, à la fois pour préserver la biodiversité et les paysages, le repeuplement naturel des parcelles, et favoriser la résistance des forêts aux changements climatiques. Le territoire ambitionne de se doter d'un Projet Sylvicole Territorial.

Soutenir et valoriser la filière bois et ses métiers

> Promouvoir et communiquer sur les métiers de la forêt et du bois : actions de promotion auprès des collèges, avec le centre de Loisirs de la Chaise-Dieu, proposer des stages de 3^{ème} 1 jour, 1 métier, mise en place de panneaux de communication en forêt et panneaux de chantier, organisation de manifestations...

> Accompagner les acteurs locaux dans leur développement

> Faire de l'arboretum de Malvières un outil de sensibilisation du public

Valoriser le bois dans la construction, et le bois énergie

Le territoire dispose à la fois de la ressource bois, des entreprises qui transforment la matière première, et d'un bassin de consommation. L'enjeu est de rendre accessible le bois local et les produits dérivés auprès de ces consommateurs, pour développer son usage et par là même favoriser des filières courtes plus vertueuses et durables, par le biais de différentes actions :

> Développer l'usage de bois local dans la construction : adhésion des collectivités à une charte d'engagement « construction publique exemplaire », formation des prescripteurs, accompagnement des porteurs de projets, ...

> Développer et promouvoir le bois en tant que ressource énergétique : accompagner et aider l'installation de chaudières et de chaufferies bois, notamment par le Contrat Ambition Forêt.



12/ METTRE EN PLACE ET FAIRE VIVRE LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (P.A.T) À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

La filière agricole est une composante essentielle de l'économie locale. Le Plan Climat Air Energie Territorial de l'Agglomération a validé la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial, dispositif qui revêt à la fois une dimension économique, environnementale, sociale et éducative.

Comme pour la filière bois, il s'agit in fine de rapprocher les acteurs et les produits de l'agriculture locale, les savoir-faire liés, et les consommateurs, pour développer des filières courtes durables, mais également promouvoir et favoriser une agriculture raisonnée et respectueuse de l'environnement.

Le champ d'action du P.A.T est relativement large ; l'un des premiers objectifs sera de soutenir les communes à se conformer à la loi EGALIM. Ainsi les repas servis en restauration collective devront compter au moins 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits issus de l'agriculture biologique.

Étapes à venir :

> Réaliser un diagnostic partagé et lancer un travail d'animation et de mobilisation des acteurs concernés : élus, profession agricole, économie sociale et solidaire...

> Faire reconnaître le P.A.T par l'État

> Mettre en œuvre le plan d'actions défini en partenariat avec les différents acteurs concernés

13/ CRÉER UNE ENTREPRISE À BUT D'EMPLOI (E.B.E)

Les récentes évolutions de la société, dont la crise sanitaire, ont accentué le besoin de développer une économie qui participe aussi à la cohésion sociale.

La démarche Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée a notamment pour objectif l'insertion de publics éloignés du travail, grâce à la création d'emplois en contrats à durée indéterminée, portés par une E.B.E. Ces emplois répondent à des besoins en services existants, mais non satisfaits.

La démarche favorise les projets et les initiatives innovantes dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.



14/ MODERNISER L'ABATTOIR COMMUNAUTAIRE

L'abattoir situé à Pognac est un équipement local important pour le maintien des filières courtes dans le domaine de l'élevage. L'accueil des animaux, le circuit d'abattage et l'atelier de découpe et de transformation nécessitent une remise à niveau technique, pour pouvoir assurer le rendement actuel dans de meilleures conditions, et satisfaire une demande en augmentation constante depuis quelques années.

Cette rénovation devrait également permettre de mieux prendre en compte le bien-être animal.



AXE STRATÉGIQUE

DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE TOURISTIQUE, GRÂCE AUX SITES EMBLÉMATIQUES ET AUX ATOUTS NATURELS DU TERRITOIRE

15/ DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE DU TERRITOIRE EN S'APPUYANT SUR LES SITES EMBLÉMATIQUES DU PUY-EN-VELAY ET DE LA CHAISE-DIEU

L'Agglomération investit pour conforter les sites du Puy-en-Velay et de la Chaise-Dieu en tant que moteurs d'attractivité touristiques et culturels.

> Un équipement phare, Puy de Lumières, a été mis en place en plusieurs phases depuis 2017, pour faire du Velay une destination Lumières unique en France. 9 sites ou bâtiments ont été sublimes par un show de lumières : la cathédrale, le rocher St-Michel, l'hôtel de ville, le théâtre, la place du Plot, le musée Crozatier, les bords de Loire et le pont de Brives-Charensac, la chapelle St-Alexis. L'Hôtel-Dieu devient l'Hôtel des Lumières, et fait l'objet de plusieurs aménagements pour accueillir de nouvelles animations (spectacles dans la chapelle, la salle des cuves, création d'une salle d'exposition...)

Il s'agit de poursuivre le développement de ces équipements, et de les faire rayonner le plus largement possible pour irriguer l'économie touristique du territoire.

> L'Agglomération accompagne également le projet « Chaise-Dieu » par le biais du Syndicat Mixte, pour en faire un site culturel phare, et renforcer localement une dynamique touristique et économique.

16/ FAIRE DES VOIES VERTES ET DES VOIES CYCLABLES UN ATOUT STRUCTURANT POUR LE TOURISME

Le développement des voies vertes permet à la fois de répondre à des enjeux de développement touristique, et de proposer au public des itinéraires alternatifs de mobilités douces, particulièrement en zone urbaine.

Une démarche est en cours pour faire du tracé de la Via Fluvia entre Lavoûte-sur-Loire et Rosières une véritable voie verte, relier entre eux les itinéraires voie verte et cyclables existants (dont le tracé Brives-Charensac – Costaros), poursuivre leur aménagement voire les développer (liaison avec la Transcévénole en réflexion).

Outre l'amélioration des équipements, il s'agit, grâce à une mise en tourisme efficace, d'en faire de véritables produits d'appel, qui participent à l'attractivité du territoire par une nouvelle offre d'itinérance.



VIA FERRATA DES JUSCLES AU PERTUIS

17/ QUALIFIER ET VALORISER L'OFFRE D'ACTIVITÉS EN LIEN AVEC LA PLEINE NATURE

L'environnement naturel privilégié et varié est un atout pour le tourisme : les paysages contrastés (gorges de la Loire et de l'Allier, plateaux d'altitude, succs...), les nombreux itinéraires de randonnées existants, la qualité architecturale des éléments bâtis et vernaculaires, la diversité des pratiques outdoor possibles (randonnées diverses, activités d'eaux vives, escalade, orientation).

La stratégie de l'Agglomération est de s'appuyer sur ces atouts et sites naturels (tels que la cascade de la Beaume, les gorges de l'Arzon, la Loire, l'Allier...), et de qualifier l'offre d'activités :

> Améliorer et compléter les aménagements existants dans une démarche de développement durable (via ferrata, sites d'escalade, stades d'orientation, circuits d'interprétation des paysages,...)

> Poursuivre la qualification et la promotion du réseau d'itinéraires : VTT, sentiers Promenade et Randonnée, Grande Randonnée, chemin de Saint-Jacques....

> Définir les aménagements pertinents pour faire du fleuve Loire un atout touristique à part entière

> Accompagner certains projets communaux, notamment au regard des schémas d'aménagement existants



18/ ETUDIER L'OFFRE TOURISTIQUE FERROVIAIRE ET DÉFINIR UN PLAN D'ACTION

Le réseau ferroviaire du Livradois-Forez-Velay, qui compte 150 km de lignes actuellement utilisées pour la circulation de trains touristiques, représente un potentiel certain de développement (trains touristiques, vélorail, reconversion en voies vertes...). Il est géré par le Syndicat ferroviaire du Livradois Forez, financé et piloté par les collectivités membres, dont l'Agglomération.

> Réalisation de différentes études (marketing, diagnostic du patrimoine et de l'organisation actuelle...)

> Définition d'un plan d'action en collaboration avec les acteurs concernés



ATTIRER ET FIXER DE NOUVELLES POPULATIONS



AXE STRATÉGIQUE

FAIRE DU PUY-EN-VELAY UN PÔLE CROISSANT POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA FORMATION

Le bassin du Puy-en-Velay compte près de 2 000 étudiants. Des établissements de l'enseignement supérieur sont déjà en place, ou en train de s'implanter durablement : l'Institut Universitaire de Technologie du Puy-en-Velay, l'École Supérieure de packaging ESEPAC, l'Université Catholique de Lyon, l'Institut Régional Universitaire Polytechnique, l'Institut des Sciences de la Vie et de la Terre...

La Haute-Loire compte un niveau de formation inférieur à la moyenne nationale, ce qui représente un frein au développement des entreprises locales cherchant des profils qualifiés, notamment dans l'industrie et le tourisme. De fait, l'objectif est de développer une offre de formation supérieure sur le territoire, en adéquation avec les besoins des entreprises. Être en capacité de former des étudiants permet aussi de faire découvrir le territoire à une population jeune et qualifiée, et d'attirer de nouveaux habitants.

19/ DÉVELOPPER LE « CAMPUS CONNECTÉ »

En décembre 2020, l'Agglomération a obtenu le label national « Campus connecté », en partenariat avec l'Université Clermont Auvergne, la Région, le Département et la ville du Puy-en-Velay. Ce dispositif permet à des personnes de tous horizons (étudiants, personnes en réinsertion, actifs souhaitant se perfectionner...) de suivre des formations supérieures à distance, en bénéficiant d'un accompagnement pédagogique de proximité et personnalisé, dans un espace de travail à la fois individuel et collectif, et de nombreux services.

20/ FAVORISER L'ÉMERGENCE DE NOUVELLES FILIÈRES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'Agglomération soutient et accompagne l'université Clermont Auvergne, ainsi que les divers établissements d'enseignement supérieur qui mettent en place de nouveaux diplômés et de nouvelles classes en lien avec les besoins du territoire et des entreprises, notamment dans le domaine du numérique, du tourisme, des sports de nature...



MUSÉE CROZATIER



AXE STRATÉGIQUE

ASSURER LE RAYONNEMENT CULTUREL DE L'AGGLOMÉRATION

La culture est l'un des ingrédients de l'attractivité d'un territoire, et source de retombées économiques. Le rayonnement culturel de l'Agglomération s'appuie sur plusieurs équipements phares, le musée Crozatier, dont la rénovation s'est achevée en 2018, le Palais des Congrès et des Spectacles de Vals-près-le-Puy, et le Théâtre du Puy-en-Velay, ainsi que sur d'autres lieux : la halle multiactivités des Orgues à Espaly-Saint-Marcel, et l'Hôtel-Dieu au Puy-en-Velay...

21/ OFFRIR DES EXPOSITIONS DE GRANDE NOTORIÉTÉ AU MUSÉE CROZATIER

Le musée Crozatier, labellisé Musée de France, dispose depuis sa réouverture en juillet 2018 d'un vaste écrin (2 300m² d'expositions permanentes et temporaires) à la mesure des 170 000 objets de ses collections. La qualité de sa rénovation et des parcours proposés suscite l'engouement du public.

Le musée dispose de tous les atouts pour concevoir et accueillir des expositions d'envergure, dont l'impact est de :

- > Rendre accessible des chefs d'œuvre de renommée nationale à un public local et touristique ; pour exemple l'exposition Picasso en 2017 a accueilli 31 000 visiteurs,
- > Augmenter la fréquentation du musée, des sites de la ville haute du Puy-en-Velay et des sites touristiques,
- > Consolider la notoriété de l'Agglomération grâce à des partenariats avec des structures prestigieuses, musées ou institutions nationales. L'orientation donnée à ces expositions est d'asseoir la thématique choisie, sur un lien avec le patrimoine régional, et/ou les collections du musée.

22/ RENFORCER LA SAISON CULTURELLE VIA SES ÉQUIPEMENTS PHARES ET LA MÉDIATION

La programmation culturelle a fait l'objet d'une restructuration depuis 2017, afin de proposer une saison culturelle globale, diffusée dans deux équipements majeurs et complémentaires, le Palais des Congrès et le Théâtre. Au résultat, une programmation pluridisciplinaire, qui s'adresse à la fois à un public déjà connaisseur et qui propose également des spectacles grand public, ce qui a permis d'attirer en moyenne 25 000 spectateurs par saison, et fidéliser environ 1 400 abonnés. Les partenariats avec les établissements scolaires et l'Atelier des Arts permettent de rendre accessibles certains événements à un jeune public. Cependant, la centralité des équipements existants nécessite d'améliorer le maillage territorial de ces actions.

Pour conforter cette dynamique, il s'agit de :

- > **Rénover le Palais des Congrès et des Spectacles de Vals-près-le-Puy**, pour en faire une salle de spectacle moderne, dotée des équipements scénographiques adéquats, avec une jauge augmentée. L'objectif de cette rénovation ambitieuse est de diversifier les spectacles et de pouvoir accueillir de grands événements, manifestations et séminaires ;
- > **Faire rayonner la saison culturelle « Spectacles en Velay » via des actions de médiation** décentralisées, pour capter d'autres publics, par le biais des bibliothèques, médiathèques, établissements d'enseignement..., par la création de projets transversaux en lien avec la saison culturelle, ... et en valorisant des lieux emblématiques du territoire.



AXE STRATÉGIQUE

TRANSMETTRE ET PARTAGER LA CULTURE, LES ARTS ET LE PATRIMOINE

Sources de lien social et d'épanouissement individuel, diffuser la culture, la connaissance du patrimoine et l'enseignement des arts contribue à l'attractivité du territoire, et surtout à la qualité de vie de ses habitants.

Veiller à une juste répartition des actions culturelles au cœur du territoire, est l'une des priorités de leur mise en œuvre par l'Agglomération. Même si les grands équipements et sites structurants sont évidemment moteurs, l'agrandissement du périmètre d'action de l'intercommunalité nécessite une attention particulière pour compenser l'éloignement géographique d'une partie de la population de ces centres culturels.

23/ VALORISER LE PATRIMOINE ET L'IDENTITÉ LOCALE EN FAVORISANT SON APPROPRIATION PAR LES HABITANTS

La richesse du patrimoine est l'un des atouts indéniables du Velay. Trois sites bénéficient d'une notoriété nationale : le secteur du Puy-en-Velay classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, l'abbatiale de la Chaise-Dieu, et le rocher de Saint-Michel d'Aiguilhe ; le Puy-en-Velay est internationalement identifié en tant que départ du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle. Au total 208 monuments historiques sont présents sur le territoire, dont 60 monuments classés, 6 sites classés, 5 sites inscrits, 2 réserves naturelles régionales, et 9 sites Natura 2000. Fruit d'une démarche initiée en 2017, le label Pays d'Art et d'Histoire a été étendu en 2021 à toutes les communes de l'Agglomération.



CHAPELLE SUR LE CHEMIN DE SAINT-JACQUES-DE-COMPOSTELLE

Les richesses présentes sur chaque commune étant nombreuses, entre les éléments du patrimoine vernaculaire (murets, fours banaux maisons fortes, etc), religieux (églises, chapelles, croix...), paysagères, naturelles..., pour diffuser une connaissance de ce patrimoine au sein du territoire, d'ici 2025 l'Agglomération met l'accent sur deux actions :

> **Rendre visible le patrimoine local par la mise en place d'une signalétique extérieure** dans chaque commune, pour faciliter l'accès à la connaissance par un aménagement durable, à destination du public touristique et des habitants

> **Concevoir et mettre à la disposition des communes des expositions itinérantes sur le patrimoine**

Cette action, qui est déjà concrétisée depuis 2017 par de belles réalisations, est poursuivie.

Elle a pour objectif de :

- Valoriser le patrimoine local et de le faire connaître à un public qui ne fréquente pas forcément les lieux culturels classiques
- Sensibiliser les habitants à leur patrimoine, et participer à en faire des ambassadeurs.



CONCERT « LA SURPRISE DU CHEF »

24/ FAIRE RAYONNER L'ATELIER DES ARTS SUR TOUT LE TERRITOIRE

L'enseignement artistique est un autre volet de cette politique culturelle, portée par le Conservatoire à Rayonnement Départemental (C.R.D). L'Atelier des Arts accueille jusqu'à 1 500 élèves/an, et propose une qualité d'enseignement reconnue par son classement, dans des pratiques diversifiées : musique, danse, théâtre, Beaux-Arts.

Le C.R.D a mené un travail de longue haleine pour réduire les disparités existant dans l'offre d'enseignement, dispensé sur ses 3 sites, au Puy-en-Velay, à Vorey, et à Rosières, et par 3 écoles associatives subventionnées, à la Chaise-Dieu, Craponne-sur-Arzon et à Saint-Paulien.

Les actions de sensibilisation auprès de divers publics (écoles élémentaires, des structures petites enfance, spécialisées dans l'accueil de personnes handicapées...), ainsi que la saison culturelle musicale, ont pu être déployées sur toute l'Agglomération.

Devenu un lieu ressource, l'Atelier des Arts travaille de plus en plus en réseau avec les acteurs culturels associatifs, et a pour objectif de faire rayonner son action sur tout le territoire :

Mener des actions d'éducation artistique et culturelle auprès de tout public

> Propositions de concerts, mini stages, ateliers de peinture...

> Orienter les propositions vers tous les publics pour sensibiliser des publics différents, en particulier les publics empêchés (publics scolaires, des EHPAD, des maisons de retraites, handicapés, en maison d'arrêt...)

Travailler en réseau et en partenariat avec les structures associatives d'enseignement et de pratique artistique

> Proposer des projets fédérateurs et un soutien aux musiciens des 3 écoles associatives

Renforcer les interventions en milieu scolaire et auprès des structures petite enfance

> Mailler le territoire et répondre au maximum de demandes possibles

Rendre l'offre pédagogique innovante en développant des outils numériques pour les publics éloignés ou empêchés

> Formation des équipes aux outils numériques et à la pédagogie à distance

> Utilisation d'espaces relais numériques (écoles, collèges, bâtiments de l'agglomération...)

> Mise en place d'outils de connexion (logiciels et applications dédiées)



AXE STRATÉGIQUE FAIRE DU DÉVELOPPEMENT SPORTIF UN FACTEUR DE SOLIDARITÉ ET D'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Les pratiques sportives répondent à de nombreux enjeux, tels que développer les liens sociaux, intergénérationnels, favoriser l'intégration, développer la confiance en soi et l'épanouissement personnel, améliorer la santé, retarder la perte de mobilité et d'autonomie...

Les indéniables bienfaits du sport prennent d'autant plus d'importance au regard de la crise sanitaire et de ses conséquences sociales. Promouvoir et encourager les pratiques sportives est un facteur essentiel pour améliorer la qualité de vie des habitants, favoriser une solidarité et des liens sociaux autour de valeurs communes, et rendre le territoire plus attractif.

La politique sportive de l'Agglomération est structurée selon 5 axes : l'exploitation d'équipements sportifs, l'aide aux clubs communautaires, le soutien aux manifestations d'intérêt communautaire, le soutien aux clubs structurants, et l'éducation aux sports. Après l'intégration des équipements suite à la fusion, et la poursuite des travaux de valorisation ou de mise à niveau (nouvel espace bien-être au centre Aqua Passion, salle de musculation au stand de tir, toboggan aquatique de Saint-Paulien...), il s'agit de poursuivre cette politique. en veillant à une juste répartition de l'accessibilité de l'offre sportive sur le territoire.

25/ « TERRE DE JEUX 2024 » SUSCITER UNE DYNAMIQUE SPORTIVE SUR LE TERRITOIRE VIA DES ACTIONS ET DES ÉVÈNEMENTS SPORTIFS

La Communauté d'Agglomération et la ville du Puy-en-Velay ont obtenu en 2020 le label « Terre de Jeux 2024 », et font donc partie des lieux où vivre l'aventure olympique et paralympique jusqu'en 2024. Le stand de tir sportif de Beaulieu Emblavez a été sélectionné comme « Centre de Préparation aux Jeux Olympiques ».

Les territoires labellisés s'engagent à sensibiliser aux valeurs du sport, de l'Olympisme et du Paralympisme, à développer l'activité physique et de promouvoir le sport santé ; notamment grâce à l'organisation d'événementiels.



PROJET DE LA HALLE MULTISPORTS DE QUINCIEU À AIGUILHE



26/ DÉVELOPPER L'OFFRE D'ACTIVITÉS SPORTIVES, EN S'APPUYANT SUR LES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS ET LA PLEINE NATURE

La Communauté d'Agglomération dispose de nombreuses infrastructures sportives de qualité, dont certaines ont un rayonnement extra communautaire, telles que le centre aquatique de la Vague, et le stand de tir sportif de Beaulieu. Depuis 2017 les équipements existants ont été répartis, entre ceux d'intérêt communautaire et les équipements de proximité gérés par les communes.

Améliorer la répartition, la complémentarité et l'accessibilité de l'offre sportive sur le territoire, en améliorant et complétant les équipements communautaires est l'une des priorités identifiées :

> Réhabiliter l'ancienne piscine de Quincieu à Aiguilhe en une Halle Multisports

- > Rendre plus attractifs et renforcer la complémentarité des centres aquatiques et des piscines
- > Faire émerger des équipements sportifs répondant à de nouvelles pratiques : des salles de blocs, des skateparks et un pumptrack au Puy-en-Velay et à Craponne-sur-Arzon, un espace « beach sports »...
- > Rénover les équipements existants : stand de tir sportif de Beaulieu (modernisation de l'éclairage et filtration de l'air), création d'un club house au Palais des Sports, modernisation de l'éclairage des centres aquatiques, réfection de la piscine de Saint-Paulien...

D'autre part le territoire se prête à la pratique de diverses activités outdoor : eaux vives sur l'Allier et la Loire, VTT, trail, randonnée, escalade, via ferrata, orientation, activités nordiques telles que la randonnée en raquettes, ... L'orientation choisie est de développer aussi la pratique des sports de pleine nature.

27/ ENCOURAGER LA PRATIQUE SPORTIVE AUPRÈS DE TOUS LES PUBLICS

Faciliter l'accès au sport et le promouvoir auprès de différents publics est un levier essentiel de l'action communautaire.

Les dispositifs existants ont vocation à être étendus sur le territoire, pour que les pratiques sportives soient de plus en plus accessibles pour tous.

- > Eduquer aux sports, grâce au dispositif des tickets sports (à destination des jeunes de 10 à 17 ans), à étendre sur tout le territoire, et grâce à l'école des sports
- > Favoriser le sport santé et bien-être, auprès de divers publics (à l'école, pratiqué par les seniors, grâce aux activités « sport seniors »)
- > Développer l'offre d'e-sport

28/ SOUTENIR ET VALORISER LES ACTEURS DU SPORT DU TERRITOIRE

Le tissu associatif est dense (plus de 40 clubs d'intérêt communautaire), mais a été fragilisé par la crise sanitaire. Il s'agit d'accentuer le soutien qui leur est apporté par des subventions de fonctionnement et des aides à l'organisation d'événementiels :

- > Redéfinir les dispositifs communautaires d'intervention financière dans le domaine sportif en fonction des priorités stratégiques définies par l'agglomération : soutenir les clubs phares, les manifestations d'intérêt communautaires, les sportifs de haut niveau, favoriser les projets mutualisés...
- > Soutenir l'emploi des éducateurs sportifs
- > Favoriser les liens entre les clubs et les formations locales d'encadrement sportif
- > Valoriser et encourager le bénévolat : créer une « réserve » territoriale de jeunes bénévoles prêts à s'investir
- > Valoriser les sportif(ve)s mis à l'honneur notamment dans le cadre des « Victoires du sport », en tant qu'ambassadeurs de leur pratique



**VALORISER
LE CADRE
ET LA QUALITÉ
DE VIE DU
TERRITOIRE**



AXE STRATÉGIQUE AMÉLIORER L'HABITAT EN ASSURANT UNE RÉPARTITION TERRITORIALE ÉQUILBRÉE DE LA POPULATION

Favoriser l'équilibre social de l'habitat fait partie des compétences communautaires. La politique de l'habitat communautaire est encadrée par le Programme Local de l'Habitat (P.L.H), document stratégique issu d'une élaboration partenariale entre tous les acteurs concernés, initiée en 2017, et approuvé en juin 2019. Il détermine jusqu'en 2025 les objectifs de l'Agglomération pour répondre aux besoins en logement et hébergement ; il agit sur la production de logements publics et privés, l'amélioration de l'habitat, l'accompagnement à la reconquête des centres-bourgs, les réponses à apporter aux besoins des populations spécifiques (étudiants, personnes âgées, gens du voyage...)



REVITALISATION DU CENTRE-BOURG D'ALLÈGRE

29/ AMÉLIORER L'HABITAT AU REGARD DES ENJEUX ACTUELS ET À VENIR : TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, MIXITÉ ET COHÉSION SOCIALE, FAVORISER L'AUTONOMIE, ...

L'Agglomération mène différentes actions (inscrites dans le P.L.H) pour améliorer l'habitat :

- > Améliorer l'habitat privé, action soutenue par les 2 Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H), une sur le centre ville du Puy-en-Velay (renouvellement urbain), et une étendue aux 72 communes : amélioration de la performance thermique, adaptation à la perte de mobilité ou au handicap, réhabilitation lourde d'un habitat très dégradé
- > Contribuer à la réalisation avec le Département de l'Observatoire de l'Habitat, la Plateforme Territoriale de Performance Énergétique, la Maison de l'Habitat...
- > Aider les communes à prévoir une stratégie foncière (pour faciliter la création de logements sociaux, prévoir les petites opérations de renouvellement urbain nécessaires...)
- > Conduire une étude pour aider les communes du coeur urbain à mieux connaître les poches de pauvreté
- > Aider les communes concernées par l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (S.R.U) à repérer le foncier mobilisable pour créer des logements sociaux.

30/ ACCOMPAGNER LES COMMUNES EN MATIÈRE DE REVITALISATION

L'Agglomération a choisi d'accompagner les communes qui s'engagent dans des interventions de reconquête de centres-bourgs, par les actions suivantes :

- > Réaliser de petites études de faisabilité flash : revalorisation ou démolition d'îlots dégradés, bâtiments...
- > Soutenir financièrement les communes pour les acquisitions, démolitions ou rénovations lourdes
- > Conseiller aux communes les aides disponibles

31/ CONSEILLER LES COMMUNES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES D'URBANISME EN LIEN AVEC LES COMPÉTENCES DE L'AGGLOMÉRATION

Une majorité de communes ont bloqué le transfert de la compétence documents d'urbanisme à l'Agglomération, le choix de s'orienter vers un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal n'étant pas actuellement envisagé. Cependant l'Agglomération intervient en tant que Personne Publique Associée dans le processus d'élaboration ou de révision des documents d'urbanismes communaux (Plans Locaux d'Urbanisme et cartes communales).

Il est proposé d'élaborer un **Porter à connaissance** pour faciliter le démarrage des procédures de révision. Ce document indiquera aux communes les principaux enjeux à prendre en compte en matière de développement économique, habitat, transports urbains, développement durable, eau et assainissement... Un suivi attentif et une intervention en fin de procédure pour aider à la rédaction des règlements sera proposé.

Une réflexion complémentaire est à mener sur les modalités d'intervention de l'Agglomération (degré d'implication, moyens nécessaires...), pour accompagner la modification des P.L.U et cartes communales, voire pour toute question relative à l'urbanisme.



AXE STRATÉGIQUE

FAVORISER L'ACCÈS À LA MOBILITÉ POUR TOUS, ET LES MODES DE TRANSPORT DÉCARBONÉS

32/ DÉVELOPPER L'OFFRE DE SERVICES POUR FAVORISER L'USAGE DES TRANSPORTS EN COMMUN ET LA MOBILITÉ POUR TOUS

La politique mobilité de l'Agglomération doit répondre à un usage prégnant de la voiture (9 déplacements/10) sur le territoire. L'Agglomération a pour mission de proposer d'autres alternatives de transport, et de les rendre accessibles au plus grand nombre, l'organisation des mobilités étant essentielle à un aménagement cohérent du territoire, entre ses espaces urbains, péri-urbains, ruraux... La liaison entre le pôle de vie secondaire qu'est Craonne-sur-Arzon et le cœur urbain du Puy-en-Velay a été favorisée par une ligne de bus régulière à tarif très préférentiel, et le service Transport à la Demande (T.A.D) qui dessert les communes ne bénéficiant pas des transports urbains a été fortement déployé depuis 2017.

Afin de favoriser l'usage des transports en commun et un accès à la mobilité pour tous, les actions suivantes ont été retenues pour la mise en œuvre du projet de territoire jusqu'en 2025 :

- > Optimiser les déplacements sur les réseaux de transports pour mailler plus efficacement le territoire
- > Mettre en place une ligne de bus régulière entre la Chaise-Dieu et le Le Puy-en-Velay
- > Uniformiser les tarifs pour tous les modes de circulation et pour tous
- > Intégrer la billettique de l'agglomération à la billettique intermodale régionale (système Oûra)
- > Mieux informer l'utilisateur et rendre accessibles les services par la création d'un portail « mobilité »
- > Poursuivre l'aménagement des parkings-relais pour délester le centre urbain des voitures individuelles (parking av. Foch)
- > Réhabiliter les locaux de la plate-forme d'exploitation des transports
- > Renouveler et uniformiser le mobilier urbain sur le réseau de transport : abribus, planimètres, panneaux d'arrêts...

33/ DÉVELOPPER ET PROMOUVOIR LES MOBILITÉS ACTIVES ET ALTERNATIVES À LA VOITURE INDIVIDUELLE, ET « DÉCARBONÉES »

Depuis 2017, l'Agglomération a fortement orienté sa politique mobilité pour développer et promouvoir des mobilités décarbonées et actives, avec l'acquisition de véhicules électriques pour les transports en commun, la création d'un service de location de vélos électriques, de stations d'autopartage, de parkings vélos sécurisés... L'aménagement de voies cyclables, l'implantation de parkings relais en périphérie desservis par des navettes électriques gratuites, permettent de diminuer les nuisances et la pollution dues à la présence de véhicules. Le Schéma Directeur Vélo abouti en 2021 définit la planification stratégique cyclable.

La politique nouvelles mobilités est bien sûr poursuivie selon les priorités suivantes :

- > Favoriser l'utilisation du vélo :
 - Aménagement d'itinéraires de mobilités actives urbains, connectés aux voies vertes
 - Accompagnement des communes maîtres d'ouvrage dans la réalisation des aménagements préconisés par le Schéma Directeur Vélo
 - Soutien aux communes pour favoriser l'acquisition de mobilier vélo
 - Promotion du vélo par l'organisation d'une fête annuelle
- > Favoriser le covoiturage (réalisation d'un schéma directeur des aires de covoiturage, maillant le territoire notamment autour des bassins d'emploi, aménagement d'une aire par an si possible reliée au réseau urbain, communication auprès du public)
- > Développer l'autopartage de véhicules électriques sur le territoire (exploitation des 9 stations existantes)
- > Mettre en place une politique d'achat de véhicules plus respectueux de l'environnement sur les réseaux de transport de l'Agglomération, et une consultation des prestataires de transport externes qui favorise l'usage de véhicules « propres »



AXE STRATÉGIQUE

CONTRIBUER À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET TENDRE VERS UN TERRITOIRE À ENERGIE POSITIVE

Déjà engagée dans la transition écologique, la Communauté d'Agglomération a affirmé ses ambitions en la matière en devenant Territoire à Energie Positive, démarche concrétisée par la réalisation de plusieurs programmes d'action de 2017 à 2021, intégrant également des projets communaux (mise en place de mobilités actives et décarbonées, modernisation de l'éclairage public, rénovation thermique de bâtiments publics...).

Le Plan Climat Air Energie Territorial (P.C.A.E.T) signé en 2020 donne à l'Agglomération le cadre de ses interventions pour assurer ses missions de protection, de mise en valeur de l'environnement, et du cadre de vie.

34/ AGIR POUR LUTTER CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET SES EFFETS

Le P.C.A.E.T permet de contribuer à la transition écologique, en proposant un plan d'action pour limiter les gaz à effets de serre, et en adaptant le territoire aux transitions climatiques :

> Engager les acteurs du territoire dans la maîtrise de la demande en énergie, l'amélioration de la qualité de l'air, le développement des énergies renouvelables, la réduction des gaz à effets de serre et l'adaptation au changement climatique (inondations, canicules, risques de grand froid, tempêtes...)

> Prévoir la révision du P.C.A.E.T

Les débats lors des réunions d'échanges pour actualiser le projet de territoire, ont fait ressortir la nécessité d'une planification sur des sujets nécessitant une stratégie supra-communale, comme par exemple le positionnement des sites photovoltaïques.

Ambitionner le label Cit'ergie :

Afin de favoriser l'exemplarité de la collectivité, l'Agglomération souhaite devenir un territoire labellisé Cit'ergie à un horizon 2023. Ce label européen récompense les territoires engagés dans une transition énergétique ambitieuse et transversale (évaluation de la politique développement durable de la collectivité par domaine : planification, patrimoine, approvisionnement en énergie, en eau, assainissement, mobilité, organisation interne et communication).



35/ CONNAÎTRE, FAVORISER LA BIODIVERSITÉ, ET PRÉSERVER LA QUALITÉ PAYSAGÈRE

La qualité paysagère du territoire offre à ses habitants un cadre de vie privilégié, et participe également à son attractivité.

C'est aussi un atout précieux pour l'économie touristique. La diversité des milieux permet une richesse floristique et faunistique, reconnue par des classements en zone protégée tel que Natura 2000.

L'Agglomération souhaite accentuer ses actions pour :

> Préserver les trames écologiques vertes, bleues et noires : respect des corridors écologiques, restauration et préservation des zones humides, limitation de la pollution lumineuse...

> Favoriser l'éducation à l'environnement : parcours pédagogiques autour de la micro-électricité, actions de sensibilisation liées aux ruches mises en place par la collectivité,...

> Sensibiliser à la nécessité de préserver la qualité paysagère du territoire

36/ ANIMER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Passer d'une société fondée sur la consommation abondante d'énergies fossiles, à une société plus sobre et plus écologique est aujourd'hui une nécessité incontestée. L'entrée de l'Agglomération en 2018 dans la démarche régionale TEPOS lui permet d'agir en ce sens avec le soutien de l'ADEME et la Région.

Planifier :

> Inscrire l'Agglomération dans la démarche TEPOS 2^{ème} génération

> Réaliser un Schéma Directeur de l'Energie

Diminuer les consommations en engageant la rénovation énergétique du patrimoine public :

> Réaliser un état des lieux et audit énergétique des bâtiments dans le cadre de l'application du décret tertiaire, et une planification pluriannuelle des rénovations (dont le siège de l'agglomération)

> Soutenir les communes grâce à un Conseil en Energie Partagé, porté par le département

> Moderniser les réseaux d'éclairage public (zones d'activités, voies vertes, parkings, tunnels...)

Développer les sources locales d'énergie renouvelable :

Ces sources sont diverses : le solaire photovoltaïque, le bois-énergie, l'hydroélectricité, l'éolien, la méthanisation, la géothermie... L'Agglomération a choisi d'orienter son action en développant :

> Le bois-énergie

- Créer et inciter à la création de réseaux de chaleur bois (chaufferies, réseaux urbains, réseaux de chaleur...), et favoriser leur alimentation par la ressource bois locale
- Inciter les communes à remplacer les chaudières fonctionnant aux énergies fossiles (fuel, gaz..)

> L'énergie solaire photovoltaïque

- Développer les projets solaires photovoltaïques sur les toitures publiques, les parkings, au sol, et les toitures agricoles
- Soutenir l'émergence d'une société citoyenne d'énergie renouvelable.



AXE STRATÉGIQUE

PROTÉGER LES RESSOURCES EN EAU ET AMÉLIORER LEUR GESTION DE MANIÈRE QUANTITATIVE ET QUALITATIVE

37/ PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET FAVORISER LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

La gestion des milieux aquatiques est une compétence obligatoire pour l'Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2018 ; le volet Gestion des Milieux Aquatiques a été délégué à l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (E.P.A.G.E) Loire Lignon créé en janvier 2020. La Communauté d'Agglomération représentée au sein de l'EPAGE participe au pilotage des actions.

Les orientations retenues sont :

- > Mieux connaître et gérer les espèces et les milieux naturels
- > Préserver, valoriser et intégrer les ressources en eau
- > Recenser et protéger les zones humides

38/ AGIR POUR DISPOSER D'UNE RESSOURCE EN EAU DE QUALITÉ ET EN QUANTITÉ SUFFISANTE SELON LES BESOINS

La raréfaction des ressources en eau due au réchauffement climatique, au gaspillage par des usages non adaptés, du fait de réseaux défectueux, et le coût de son traitement suite à sa pollution par diverses pratiques agricoles, industrielles, privées, des assainissements non conformes etc, ont des répercussions directes sur la vie quotidienne de la population ainsi que sur certaines activités économiques.

La diversité des acteurs impliqués, les évolutions réglementaires et les restructurations en cours compliquent l'exercice de la compétence eau et assainissement. Les actions déterminées suivantes ont pour objectif d'apporter des réponses à ces problématiques, en assurant le meilleur service possible aux usagers.

Protéger les ressources en eau, et équilibrer sa mise à disposition en fonction des besoins démographiques, économiques, agricoles, touristiques... :

- > Protéger les captages de l'eau destinée à un usage domestique
- > Améliorer la qualité des réseaux d'acheminement d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales, qui sont constitués de matériaux variés et d'âges différents ; des programmes de réhabilitation sont en cours
- > Filtrer et traiter les eaux polluées pour disposer d'eau potable
- > Recenser les zones déficitaires en eau, et rééquilibrer la mise à disposition de la ressource en fonctions des différents besoins

Traiter les eaux usées

- > Gérer et entretenir les stations d'épuration, dont un chantier d'envergure, la réhabilitation de la station d'épuration de Chadrac

Harmoniser la tarification de l'eau et de l'assainissement sur les 72 communes

Réussir la mise en œuvre de la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines

- > Adapter les réseaux, et aménager pour éviter les ruissellements et dégâts liés, ainsi que la pollution des ressources.



AXE STRATÉGIQUE PRÉVENIR LES INONDATIONS

La compétence Prévention des Inondations exercée en propre par l'Agglomération, se décline en deux priorités :

39/ SENSIBILISER AUX INONDATIONS

- > Accompagner les communes dans l'élaboration des Plans de Sauvegarde Communaux
- > Alerter et communiquer sur le risque d'inondation auprès de tous les publics

40/ PRÉVENIR LES INONDATIONS ET GÉRER LES OUVRAGES HYDRAULIQUES

- > Déterminer les travaux nécessaires à la prévention des crues et établir un programme d'actions dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (P.A.P.I.)
- > Réaliser les travaux post-crue et de résilience face aux inondations
- > Recenser et protéger les zones humides de têtes de bassin pour éviter des inondations en aval
- > Coordonner les actions avec la gestion des eaux pluviales (anticipation du ruissellement en cas de fortes pluies)
- > Expertiser et gérer les ouvrages hydrauliques : gestion des digues situées à Brives-Charensac et Saint Germain-Laprade, réhabilitation des seuils de Brives-Charensac





AXE STRATÉGIQUE

RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS ET EN FAIRE UNE RESSOURCE

41/ PRÉVENIR, TRAITER LOCALEMENT LES DÉCHETS ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DU TRI, POUR RÉDUIRE LES DÉCHETS ULTIMES ET MAÎTRISER LES COÛTS

La compétence collecte et traitement des déchets est exercée en partie en régie (pour 28 communes), et est déléguée pour 44 communes aux Syndicats Intercommunaux de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (S.I.C.T.O.M) des Monts du Forez et Emblavez Meygal, ainsi qu'à la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier. Cette organisation crée des disparités de service pour le public (fréquence des collectes, tarifs.).

Les actions qui seront mises en œuvre d'ici 2025 sont les suivantes :

- > Rationaliser l'organisation de la collecte et du traitement des déchets et optimiser les moyens grâce au regroupement des S.I.C.T.O.M (optimisation des tournées, organisation des pôles techniques, fiscalité..)
- > Etendre le Syndicat Mixte Pour le Tri sélectif et le Traitement des Ordures Ménagères et assimilés (S.Y.M.P.T.T.OM), pour bénéficier des services d'un centre d'enfouissement des déchets ultimes sur le département
- > Harmoniser le service à l'utilisateur en fonction des besoins locaux : fréquences des collectes, et gestion des déchetteries
- > Sensibiliser les usagers à la nécessité de bien trier
- > Améliorer le tri : mettre en place des outils de collecte adaptés au tri des plastiques ménagers

42/ VALORISER LES DÉCHETS PAR LE RÉEMPLOI, LE RECYCLAGE POUR FAVORISER UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

« Réparer, réutiliser et recycler » au lieu de « produire, consommer, jeter »

L'Agglomération mène différentes actions pour sensibiliser le public à la valorisation des déchets (formations sur le compostage..), susciter des initiatives en mettant en réseau les acteurs potentiels (ceux impliqués dans la démarche « Territoire Zéro Chômeur Longue Durée », Emmaüs, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Fédération Française du Bâtiment, la Chambre de Commerce et d'Industrie...), mettre en place des actions innovantes, telle que la réutilisation des eaux issues de la vidange des piscines communautaires. Elle accompagne la mise en œuvre du référentiel Economie Circulaire.



**TENDRE
VERS UN
MEILLEUR
SERVICE
AU PUBLIC**



AXE STRATÉGIQUE

AGIR POUR LA COHÉSION SOCIALE, UNE ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, ET MAINTENIR UNE OFFRE DE SANTÉ

Les situations de vulnérabilité dans lesquelles se trouvent certaines catégories de population ont été accentuées par les différentes crises. Le besoin de nouvelles solidarités, et de trouver des solutions pour construire une société inclusive, qui favorise les liens sociaux, l'accompagnement des plus fragiles, une économie solidaire, sociale, agile, se fait de plus en plus ressentir. Le vieillissement de la population fait de l'accès à l'offre de santé une question encore plus prépondérante.

43/ AGIR POUR L'INSERTION ET L'ÉGALITÉ D'ACCÈS À L'EMPLOI

L'Agglomération intervient directement dans le domaine de l'insertion et de l'égalité d'accès à l'emploi, par ces deux actions :

> S'engager dans la démarche « Territoire Zéro Chômeur Longue Durée » (T.Z.C.L.D)

L'Agglomération est volontaire pour faire partie des 151 territoires qui sont portés candidats au projet national "Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée". L'objectif de cette expérimentation est le retour à l'emploi de personnes au chômage depuis plus d'un an, grâce au développement d'activités manquantes et sans faire concurrence à celles déjà existantes. Ces emplois sont créés en Contrat à durée indéterminée (C.D.I.), à temps choisi, et sont portés par une Entreprise à But d'Emploi (E.B.E). Ils sont financés pour partie par le chiffre d'affaires

de l'E.B.E, et pour partie par les aides de l'Etat précédemment allouées aux bénéficiaires. L'expérimentation promeut le droit à l'emploi comme le moteur de la dignité de chacun, et table sur l'innovation qui peut émerger d'un travail collectif réalisé par des acteurs de la société civile. Des acteurs de la solidarité du territoire, tel que Emmaüs, ont été intégrés dès le début aux concertations. Durant une 1^{ère} phase, l'expérience sera menée sur le périmètre d'Action Coeur de Ville au Puy-en-Velay, mais elle pourra être ultérieurement déclinée en d'autres lieux.

> Assurer la présence d'un chantier d'insertion sur le nord du territoire

La fermeture en 2020 du chantier d'insertion de Bonneval a conduit les communes qui bénéficiaient de ses services, et l'Agglomération, à engager une réflexion avec les différents partenaires concernés, pour favoriser l'ouverture d'un chantier d'insertion sur le secteur nord.

ACTIVITÉ ARTISANALE CRÉÉE DANS UNE E.B.E



44/ RENFORCER LE LIEN SOCIAL ET ACCOMPAGNER LES POPULATIONS FRAGILES

L'Agglomération agit également en soutenant les acteurs du domaine social :

> Soutien aux associations qui œuvrent dans le domaine social

Elle agit pour la cohésion sociale sur l'ensemble du territoire, en soutenant par le biais de subventions des associations dont les actions d'intérêt communautaire concernent les thématiques suivantes : soutien scolaire, handicap, prévention/santé, sensibilisation aux addictions, éducation, jeunesse, citoyenneté, médiation, vie associative, emploi, insertion... Une meilleure communication auprès des communes, qui sont directement en contact avec les bénéficiaires potentiels, leur permettra de mieux les orienter vers ces associations ressources.

> Accompagner les populations fragiles via le Contrat de ville

L'Agglomération soutient également via le Contrat de Ville les associations qui œuvrent pour une meilleure qualité de vie dans les quartiers prioritaires de la ville du Puy-en-Velay : actions pour développer les liens sociaux, l'accès aux sports, à la mobilité, favoriser la mixité sociale, améliorer le cadre de vie, la tranquillité et la salubrité publique.

45/ PRÉVENIR LA DÉLINQUANCE

Deux actions sont en projet pour participer à la prévention de la délinquance :

> Réaliser un état des lieux avec les 8 communes déjà intégrées au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.I.S.P.D)

> Elargir le C.I.S.P.D, et territorialiser son action, les problématiques et les besoins n'étant pas les mêmes en espace urbain ou plus rural.

46/ MAINTENIR ET DÉVELOPPER UNE OFFRE DE SANTÉ ÉQUILIBRÉE SUR LE TERRITOIRE

La mission d'accueil des professionnels de santé a été déléguée au Pays du Velay, soutenu par la Communauté d'Agglomération qui a également achevé la construction de la maison de santé de Craponne-sur-Arzon en mars 2019. Pour participer au maintien d'une offre de santé équilibrée sur le territoire, les orientations retenues sont les suivantes :

> Poursuivre et adapter les actions portées par le Pays du Velay pour renforcer l'attractivité territoriale envers les professionnels de santé (démarchage, accompagnement, ...)

> Veiller en lien avec le Pays du Velay à la promotion et l'optimisation des maisons de santé communautaires

> Proposition de critérisation des aides allouées par les financeurs pour la réalisation de maisons de santé, et coordination de la concertation entre les communes du Pays du Velay pour l'implantation de maisons de santé.

L'Agglomération soutient également des projets (via le Contrat de Ville) et des associations oeuvrant pour l'information, l'écoute et le soutien liés à la maladie, le handicap, le deuil, les risques de suicide, de dépression, la prévention de l'addiction...



AXE STRATÉGIQUE SOUTENIR LES FAMILLES ET AMÉLIORER LES SERVICES À LA POPULATION

Proposer des services adaptés aux besoins des familles est l'un des facteurs d'attractivité indispensable à chaque territoire. L'évolution des modes et des rythmes de vie, ainsi que la crise sanitaire et ses conséquences impactent fortement l'organisation de ces services.

47/ ELABORER ET METTRE EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE PARTENARIALE ET TRANSVERSALE POUR DÉVELOPPER LES SERVICES AUX FAMILLES ET À LA POPULATION

L'Agglomération a lancé une étude transversale dans les domaines de l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation locale et la vie des quartiers, le logement et l'amélioration du cadre de vie, et l'accès aux droits, pour :

- > Analyser les besoins sociaux
- > Mettre en place une Convention Territoriale Globale afin de renforcer l'efficacité, la cohérence, et l'efficacité des actions en direction des habitants dans ces différents domaines.

48/ ASSURER LA QUALITÉ ET LA DIVERSITÉ DES MODES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Compétente dans le domaine de la petite enfance, l'Agglomération a mené depuis 2017 un travail de fond pour harmoniser le fonctionnement des crèches, qu'elles soient associatives ou en régie, et pour équilibrer l'offre et la répartition des places de garde, que ce soit chez les assistant(e)s maternel(le)s, ou dans les structures collectives. Un autre chantier a pu être achevé : la mise en place d'un guichet d'accueil unique pour les familles en recherche de places dans les structures de garde. L'accès a été rendu plus aisé aux familles, et plus équitable par une critérisation commune de l'attribution des places.

Il s'agit de poursuivre cette rationalisation et harmonisation au profit des familles et des enfants :

> Elaborer le projet éducatif global des structures petite enfance, en l'inscrivant dans une logique de développement durable :

Création d'une identité collective du service sur des valeurs éducatives communes, élaboration d'un règlement de fonctionnement dans le respect de l'intérêt de l'enfant, et mise en place de bonnes pratiques respectueuses de l'environnement (réflexion sur les produits utilisés, mise en place de toilettes sèches dans les cours, création de compost, réduction des déchets...), relayées par une sensibilisation des enfants.

> Conseiller les communes pour favoriser l'implantation de Maisons d'Assistant(e)s Maternel(le)s (M.A.M)

La baisse du nombre d'assistant(e)s maternel(le)s induit les communes à favoriser la création de M.A.M, notamment en mettant à disposition ou en créant des locaux. L'Agglomération propose son ingénierie pour accompagner les porteurs de projets (c'est-à-dire les assistants maternels) dans le montage du projet et les réunions organisées par la Protection Maternelle Infantile et la Caisse d'Allocations Familiales qui valident et décident du financement. L'un des enjeux est de favoriser un maillage cohérent des propositions de garde sur le territoire.

> Elaborer un plan pluriannuel d'investissement pour l'entretien et la rénovation des bâtiments concernés



49/ DÉVELOPPER LES ACTIONS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ PAR LES LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (L.A.E.P)

L'objectif est de permettre l'accès pour toutes les familles à un lieu d'accueil, d'écoute et de soutien à la parentalité, en développant le maillage territorial des lieux d'accueil sur les communes, et par la mise en place d'un L.A.E.P itinérant ; et en faisant mieux connaître ce service auprès des familles.

Cette action est complétée par la mise en place de différentes animations pour soutenir la parentalité : organisation de conférences, d'ateliers, de rencontres...



AXE STRATÉGIQUE FACILITER L'ACCÈS DES SERVICES AUX PUBLICS

L'évolution des rythmes de vie, marqués par des pratiques individuelles de plus en plus différenciées, conduit le public à rechercher des plages d'ouverture de services plus larges ou plus adaptées à ses contraintes, et à privilégier la facilité d'accès qu'offrent les services numériques. Mais la commodité d'usage des services numériques se heurte à l'illectronisme d'une partie de la population, rendue encore plus fragile et isolée par les différentes crises. L'Agglomération a fait le choix de faciliter leur accès, soit par un accompagnement personnalisé dans les démarches, soit par la mise en place d'actions de médiation numérique pour favoriser la formation et l'autonomie des citoyens.

50/ DÉVELOPPER LES TÉLÉSERVICES À DESTINATION DES CITOYENS

L'Agglomération a mis en place une plateforme citoyenne numérique proposant un accès à différents téléservices (inscriptions et paiement de la cantine, billetterie touristique, location de vélos...). Il s'agit de compléter cette offre par la dématérialisation de la billetterie des piscines, des tickets sports, des demandes d'urbanisme, et la création de différents portails thématiques : pour les abonnés de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement, un portail « mobilité », un portail pour les élèves de l'Atelier des Arts, etc.



51/ ACCOMPAGNER LA POPULATION DANS SES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Créée en octobre 2016 par l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Craponne-sur-Arzon, la Maison de Services au Public a été pérennisée dans le champ d'action communautaire en juin 2018. Elle accompagne les particuliers dans leurs démarches administratives du quotidien, et pallie à la fois l'éloignement géographique des administrations, et la dématérialisation des démarches. La qualité des services proposés a été reconnue par l'obtention du 1^{er} label France Services de Haute-Loire en janvier 2020. L'orientation retenue est d'accentuer son action, en apportant notamment de nouveaux services à la population :

- > animations en faveur de la médiation numérique
- > création d'un espace de coworking...



52/ FAVORISER L'INCLUSION NUMÉRIQUE

L'Agglomération a choisi en 2021 de développer les actions de médiation numérique qui avaient été précédemment initiées par la Maison France Services, à destination de tous les publics qui en ont besoin : seniors, actifs n'ayant pas l'occasion d'utiliser les nouvelles technologies dans le cadre professionnel, jeunes familiarisés avec les réseaux sociaux mais pas l'usage des logiciels de bureau, etc. L'intervention d'un Conseiller Numérique va permettre de développer durant 2 ans un plan d'action pour favoriser l'autonomie et l'inclusion numérique, sur le périmètre des 72 communes. Ce programme sera coordonné avec les autres acteurs de la médiation numérique.



AXE STRATÉGIQUE

FAVORISER LA COMMUNICATION ENTRE L'AGGLOMÉRATION ET LES COMMUNES, LES ACCOMPAGNER, ET ANIMER LE TERRITOIRE

L'Agglomération s'est attachée depuis 2017 à favoriser la communication et créer des liens avec les communes par divers moyens ; il s'agit de poursuivre ces actions.

53/ ADOPTER ET FAIRE VIVRE UNE CHARTE DE GOUVERNANCE, INCLUANT UN PACTE FINANCIER ET FISCAL

La loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a redéfini un équilibre dans les relations entre les communes et leur intercommunalité, pour donner aux élus une meilleure capacité d'action et d'initiative.

> **Formaliser les modalités de l'association des communes à la gouvernance de l'Agglomération, par l'adoption d'une charte de gouvernance :** objectifs et fonctionnement des instances de concertation qui favorisent l'implication des communes (Conférence des Maires mise en place depuis 2020, le comité de territoire « Le Relais du Plateau », l'axe Loire, l'ouverture des commissions intercommunales, etc).

Le Pacte financier et fiscal, un outil pour renforcer le lien et la solidarité intercommunale.

Le contexte général de raréfaction des ressources auquel s'ajoutent désormais beaucoup d'incertitudes liées à la réforme de la fiscalité et

à la crise sanitaire, commandent une allocation des moyens toujours plus ciblée et optimisée. Des facteurs locaux notamment le Contrat de Ville, et la recomposition du périmètre de la Communauté d'Agglomération avec ses fortes disparités territoriales, nécessitent un pacte financier et fiscal afin de conforter les intérêts communs, et de favoriser l'émergence des priorités.

Le pacte financier et fiscal peut être un outil permettant de mettre en adéquation les orientations définies dans le projet de territoire et l'allocation des ressources et des charges au sein de l'ensemble communautaire, et d'organiser et de réguler les relations financières entre l'Agglomération et les communes.

> Mise en œuvre : élaborer un diagnostic financier et fiscal, et déterminer de nouvelles relations financières et fiscales entre l'Agglomération et les communes pour optimiser les ressources.

54/ DÉVELOPPER LA POLITIQUE D'ANIMATION TERRITORIALE

Le service Appui aux Territoires est la porte d'entrée privilégiée des communes à l'agglomération. Dans ce cadre il peut être associé par les autres services à des réunions ou projets intégrant les communes.

Les actions engagées depuis 2017 et poursuivies sont :

- > L'organisation de réunions d'échanges et d'information avec les élus et les services des communes,
- > La mise en place de commissions de travail par thématiques (notamment la concertation autour de l'axe Loire pour travailler sur la valorisation touristique et la prévention des inondations),
- > La mise en place d'actions de mutualisations avec les communes (conventions de prestations de services, groupements de commande...),
- > L'organisation d'animations pour faire connaître le territoire aux élus et aux services (type éducteurs...)

55/ DÉVELOPPER LE PÔLE DE TERRITOIRE ET DE SERVICES LE « RELAIS DU PLATEAU »

Afin d'animer le réseau territorial pour les communes les plus éloignées géographiquement du cœur urbain et du siège de l'agglomération, un pôle de territoire, « Le Relais du Plateau », a été constitué en 2018 sur le secteur nord. Il a pour objectif de faciliter la connaissance du fonctionnement et des services proposés par l'Agglomération, d'être un organe d'échanges et de débat sur des questions qui concernent les communes adhérentes, de gérer un pôle technique qui propose des prestations techniques aux communes (balayage, débroussaillage, petits travaux,...). Il est piloté par un comité de territoire composé des maires des 23 communes adhérentes, du vice-président en charge du Relais, et du Président.

56/ ACCOMPAGNER LES COMMUNES DANS LEURS PROJETS AU TRAVERS DES DISPOSITIFS CONTRACTUELS

Les modalités de financement des projets deviennent de plus en plus complexes et s'inscrivent désormais en lien avec des démarches contractuelles ou des appels à projets. Toutes les communes n'ont pas nécessairement les moyens administratifs et techniques de monter les dossiers correspondants.

Il s'agit d'assurer un rapport étroit avec les communes pour connaître les opérations en cours et en projet, afin de les informer et de les conseiller sur les opportunités de financement, notamment au regard de leur inscription

dans les démarches contractuelles ; et de faire le lien avec les services de l'Agglomération, Ingénierie 43, la Société d'Economie Mixte du Velay et la Société Publique Locale du Velay, pour apporter le cas échéant un conseil technique ou opérationnel.

Les communes lauréates des dispositifs nationaux pour revitaliser les centralités, tels que « Action Cœur de Ville » (Le Puy-en-Velay) et « Petites Villes de Demain » (Allègre, Vorey, Craponne-sur-Arzon), sont accompagnées par l'Agglomération : partage d'expériences, mobilisation des services, portage de l'ingénierie dédiée, veille sur les appels à projets...

57/ DÉVELOPPER LES SERVICES NUMÉRIQUES POUR LES COMMUNES

Il s'agit d'offrir aux communes un catalogue de services numériques, en lien avec les compétences communautaires :

- > Par le Système d'Information Géographique : mise à disposition du cadastre, des réseaux,...
- > La dématérialisation de demandes d'autorisation d'urbanisme,
- > L'adressage...

58/ ORGANISER LA LUDOTHÈQUE À L'ÉCHELLE DE TOUT LE TERRITOIRE

Pour développer les services à destination de la population, l'Agglomération a entrepris de réorganiser la ludothèque autour d'un pôle ludique centralisé plus adapté à l'accueil du public, déplacé à Brives-Charensac, et de mettre en place de nombreux points relais jeux Lud'Agglo pour diffuser ce service sur le territoire.

59/ METTRE EN RÉSEAU LES BIBLIOTHÈQUES DU TERRITOIRE GRÂCE À UNE POLITIQUE D'ANIMATION

Toujours dans une logique de maillage du territoire et pour renforcer l'offre culturelle de proximité, il s'agit de fédérer les bibliothèques et les communes autour d'un projet d'animation commun, ancré dans le territoire, grâce à la programmation de temps forts en collaboration notamment avec les bibliothèques municipales, le Pays d'Art et d'Histoire, et les grands équipements culturels.

BOOSTER L'ÉCONOMIE DU TERRITOIRE

► Affirmer l'identité du territoire comme moteur de l'attractivité

- Agir sur l'image de l'agglomération et mettre en avant les atouts du territoire
- Renforcer l'Office de Tourisme comme outil de l'attractivité

► Rendre les zones d'activités encore plus attractives et s'appuyer sur des locomotives

- Attirer et soutenir de grandes entreprises, locomotives du territoire
- Structurer une offre foncière et immobilière économique cohérente et attractive, qualifier et animer les zones d'activités
- Développer l'écosystème numérique grâce notamment à la cité du numérique

► Faire preuve d'agilité pour soutenir et développer l'économie de proximité sur tout le territoire

- Agir en partenariat avec les communes pour inciter à l'installation et la reprise des commerces de proximité et des entreprises
- Mettre en place des actions propices au développement des entreprises, en favorisant l'animation du réseau des TPE
- Accompagner les acteurs économiques du territoire en lien avec les communes, grâce à des actions phares et en s'appuyant sur des niches économiques

► Innover pour accompagner les entrepreneurs dans les évolutions numériques de l'après-crise covid

- Construire une offre de services numériques innovante à destination du monde économique
- Favoriser l'émergence de tiers-lieux sur le territoire

► Développer une économie sociale et solidaire, qui favorise les filières courtes

- Renforcer l'animation de la filière forêt-bois
- Mettre en place et faire vivre le Projet Alimentaire Territorial (PAT) à l'échelle de la Communauté d'Agglomération
- Créer une Entreprise à But d'Emploi
- Moderniser l'abattoir communautaire

► Développer l'économie touristique grâce aux sites emblématiques et aux atouts naturels du territoire

- Développer l'économie du territoire en s'appuyant sur les sites emblématiques du Puy-en-Velay et de la Chaise-Dieu
- Faire des voies vertes et des voies cyclables un atout structurant pour le tourisme
- Qualifier et valoriser l'offre d'activités en lien avec la pleine nature
- Étudier l'offre touristique ferroviaire et définir un plan d'action

ATTIRER ET FIXER DE NOUVELLES POPULATIONS

► Faire du Puy-en-Velay un pôle croissant pour l'enseignement supérieur et la formation

- Développer le « Campus connecté »
- Favoriser l'émergence de nouvelles filières dans l'enseignement supérieur

► Assurer le rayonnement culturel de l'Agglomération

- Offrir des expositions de grande notoriété au musée Crozatier
- Renforcer la saison culturelle via ses équipements phares et la médiation

► Transmettre et partager la culture, les arts, et le patrimoine

- Valoriser le patrimoine et l'identité locale en favorisant son appropriation par les habitants
- Faire rayonner l'Atelier des Arts sur tout le territoire

► Faire du développement sportif un facteur de solidarité et d'attractivité du territoire

- « Terre de Jeux 2024 » : susciter une dynamique sportive sur le territoire via des actions et des événements sportifs
- Développer l'offre d'activités sportives, en s'appuyant sur les équipements structurants et la pleine nature
- Encourager la pratique sportive auprès de tous les publics
- Soutenir et valoriser les acteurs du sport du territoire

VALORISER LE CADRE ET LA QUALITÉ DE VIE DU TERRITOIRE

► Améliorer l'habitat en assurant une répartition territoriale équilibrée de la population

- Améliorer l'habitat au regard des enjeux actuels et à venir : transition énergétique, mixité et cohésion sociale, favoriser l'autonomie, ...
- Accompagner les communes en matière de revitalisation
- Conseiller les communes dans la mise en œuvre des politiques d'urbanisme, en lien avec les compétences de l'agglomération

► Favoriser l'accès à la mobilité pour tous, et les modes de transport décarbonés

- Développer l'offre de services pour favoriser l'usage des transports en commun et la mobilité pour tous
- Développer et promouvoir les mobilités actives et alternatives à la voiture individuelle, et « décarbonées »

► Contribuer à la transition écologique et tendre vers un Territoire à Énergie Positive

- Agir pour lutter contre le réchauffement climatique et ses effets
- Connaître, favoriser la biodiversité, et préserver la qualité paysagère
- Animer la transition énergétique

► Protéger les ressources en eau, et améliorer leur gestion de manière quantitative et qualitative

- Protéger les milieux aquatiques et favoriser la continuité écologique
- Agir pour disposer d'une ressource en eau de qualité et en quantité suffisante selon les besoins

► Prévenir les inondations

- Sensibiliser aux inondations
- Prévenir les inondations et gérer les ouvrages hydrauliques

► Réduire la production de déchets et en faire une ressource

- Prévenir, traiter localement les déchets et améliorer la qualité du tri, pour réduire les déchets ultimes et maîtriser les coûts
- Valoriser les déchets par le réemploi et le recyclage, pour favoriser une économie circulaire

TENDRE VERS UN MEILLEUR SERVICE AU PUBLIC

► Agir pour la cohésion sociale, une économie sociale et solidaire, et maintenir une offre de santé

- Agir pour l'insertion et l'égalité d'accès à l'emploi
- Renforcer le lien social et accompagner les populations fragiles
- Prévenir la délinquance
- Maintenir et développer une offre de santé équilibrée sur le territoire

► Soutenir les familles et améliorer les services à la population

- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie partenariale et transversale pour développer les services aux familles et à la population
- Assurer la qualité et la diversité des modes d'accueil de la petite enfance
- Développer les actions de soutien à la parentalité par les Lieux d'Accueil Enfants Parents

► Faciliter l'accès des services aux publics

- Développer les téléservices à destination des citoyens
- Accompagner la population dans ses démarches administratives
- Favoriser l'inclusion numérique

► Favoriser la communication entre l'Agglomération et les communes, les accompagner, et animer le territoire

- Adopter et faire vivre une charte de gouvernance, incluant un Pacte Financier et Fiscal
- Développer la politique d'animation territoriale
- Développer le pôle de territoire et de services le « Relais du Plateau »
- Accompagner les communes dans leurs projets au travers des dispositifs contractuels
- Développer les services numériques pour les communes
- Organiser la ludothèque à l'échelle de tout le territoire
- Mettre en réseau les bibliothèques du territoire grâce à une politique d'animation

RÉALISATION

La Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay a actualisé en 2021 son projet de territoire 2017-2025. Le Président remercie les vices-président(e)s, les élu(e)s communautaires, ainsi que les services, qui se sont investis dans cette démarche.

Document imprimé en décembre 2021 en 300 exemplaires sur du papier certifié PEFC.



Présidence de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay : Michel Joubert

Direction Générale des Services : Stéphane Granet

Direction des Territoires : Laurence Roméas

Appui aux Territoires :

Mission Projet de territoire : Carine Hornero
Chef adjoint : Pierre Olivier Malartre

Mission Performance Evaluation et Qualité :
Brigitte Falgoux

Conception, création et réalisation :
Agence de communication studio N°3
06 83 33 34 53 - www.studioN3.fr

Crédits photos : Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay - service communication : couv (vue ZAE Nalhac, St-Paulien), p4, 6, 7, 8, 16, 19, 22, 32, 34, 35 (concert) - © Velay Attractivité : p19 et 25 (fromagerie) / © Luc Olivier : couv. (vue Puy-en-Velay, voie verte, tourbière du mont Bar à Allègre), p3 et 5 (vue depuis la via ferrata), 8 et 9 (randonneurs, Via Fluvia en Emblavez), 27 (voie verte) / © Norbert Dutranoy : p27 (via ferrata), p35 (chapelle à Monistrol d'Allier), p38 (vue depuis les chibottes), p40 et 64 (vue sur Monistrol d'Allier) / © Amandine Riou : p9 (musée) / © Commune Craponne-sur-Arzon : p9 (maison de santé).
Autres crédits : Unsplash, AdobeStock.



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PUY-EN-VELAY

16, place de la Libération - BP 50085

43003 le Puy-en-Velay Cedex

04 71 04 37 00

contact@agglo-lepuyenvelay.fr

www.agglo-lepuyenvelay.fr